



ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS

Être référent "accessibilité"

L'accessibilité, c'est l'accès à tout et pour tous. Pour les personnes en situation de déficience intellectuelle, cela signifie plus d'autonomie dans le quotidien : accessibilité aux services publics, à la poste, à la banque, aux commerces, aux musées, aux transports...

Objectifs :

- Identifier les enjeux d'une démarche en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de déficience intellectuelle
- Maîtriser la signification et l'utilisation du Pictogramme "S3A"
- Connaître les solutions d'aménagements et les préconisations envisageables
- Être en capacité de représenter l'association au sein d'une instance

Contenu et déroulé pédagogique :

- Notions de l'accessibilité : présentation des grands principes de la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité
- Concept d'accessibilité en faveur des personnes en situation de déficience intellectuelle
- Les outils pour s'impliquer : le pictogramme "S3A", le guide pratique de l'accessibilité, la procédure d'apposition et d'utilisation du pictogramme "S3A", les supports de communication, la formation
- Les préconisations d'aménagements en faveur de l'accès à la Cité
- Les lieux de représentation en matière d'accessibilité
- Les outils permettant la prise de contact auprès des acteurs/partenaires : avantages

Durée :

2 jours soit 14 heures

Prérequis :

Aucun

Accessibilité :

Professionnels

Bénévoles

Dirigeants

Modalités pédagogiques :

- Échanges à partir des questionnements des participants
- Livret pédagogique
- Supports pédagogiques variés : textes, vidéos...

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Attestation de formation et bilan individuel délivrés à l'issue de la formation

Modalités et délai d'accès :

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

Tarif :

Nous consulter

Contact(s) :

Hélène GIULIANO
Responsable formation
0366729030
helena.giuliano@agap-npdc.fr